



Feuille de Match



Championnat Régional par Équipe des Clubs - Bretagne



Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal - FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jegat, 56300 PONTIVY

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplettes = 6 pts

Comité Régional de Bretagne

Division :

Groupe :

Date :

Lieu :

A	Equipe n° :	A
Club :		

B	Equipe n° :	B
Club :		

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence

A	Composition Equipe	A
NOM + Prénom	n° licence	*

B	Composition Equipe	B
NOM + Prénom	n° licence	*

* contrôle licences sur le fichier excel fourni par la Ligue Bretagne. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

* Si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

DÉLÉGUÉ	
NOM + Prénom	n° licence

ARBITRE	
NOM + Prénom	n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Commission du Comité Régional Bretagne PJP - Championnat régional des Clubs

Président :	CD35	Joseph DERENNES	06 37 02 97 23 - j.derennes@petanque.fr
Suppléants :	CD29	Patrice NÉDÉLEC	06 98 86 49 43 - nedelec.patrice29@free.fr
	CD56	Régis STEPHANT	06 85 61 743 38 - postmaster@petanque-morbihan
	CD22	Étienne SYMONEAUX	06 74 49 29 73 - etienne.symoneaux@gmail.com



A Club de : A

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1			2 - 0
2			2 - 0
3			2 - 0
4			2 - 0
5			2 - 0
6			2 - 0
Sous TOTAL PTS >			

1			4 - 0
2			4 - 0
1			4 - 0
2			4 - 0
1			4 - 0
2			4 - 0
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

1			6 - 0
2			6 - 0
3			6 - 0
1			6 - 0
2			6 - 0
3			6 - 0
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

Équipe > A TOTAL GÉNÉRAL PTS >

Gagnante : Equipe _____ n° _____ du Club de _____

Perdante : Equipe _____ n° _____ du Club de _____

Signature Capitaine Equipe A

Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

B Club de : B

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1			0 - 2
2			0 - 2
3			0 - 2
4			0 - 2
5			0 - 2
6			0 - 2
Sous TOTAL PTS >			

1			0 - 4
2			0 - 4
1			0 - 4
2			0 - 4
1			0 - 4
2			0 - 4
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

1			0 - 6
2			0 - 6
3			0 - 6
1			0 - 6
2			0 - 6
3			0 - 6
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

Équipe > B TOTAL GÉNÉRAL PTS >

Match Nul

Réserves :

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)*En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée*

Dès le lendemain, le club organisateur adresse par courrier les feuilles de matches au référent CRC, à savoir :

Joseph DERENNES – 53 rue de Clairville – 35510 CESSON SÉVIGNÉ